

LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

# **Je suis Asia Bibi et je vis peut-être mes dernières heures**

Valérie Gérard

Barreau de Dinant, Belgique



Imaginez que vous êtes, en ce moment, au Pakistan dans une cellule de 5 m<sup>2</sup>. Est-ce que vous entendez ces hurlements, dans le couloir, poussés par les autres détenues qui veulent votre mort ? N'avez-vous pas la tête martelée par le harcèlement des gardiens qui vous répètent que vous méritez d'être pendu(e) ? Est-ce que vous ressentez cette peur que la porte s'ouvre, non pas pour que vous sortiez du calvaire, mais pour être roué(e) de coups, lynché(e) et piétiné(e) ? Mais ressentez-vous également cette chaleur étouffante entre ces quatre murs ? Il y a là, au sol, une cruche d'eau. Allez-vous boire cette eau, alors que vous savez que vous êtes détenu(e) depuis neuf ans pour un peu d'eau ?

C'est dans l'une de ces cellules lugubres qu'a vécu Asia Bibi. Mais qui est Asia Bibi ?

Asia habite un petit village, perdu au milieu de nulle part, sans eau courante ni électricité, où elle mène une vie paisible et modeste. Elle ne demande rien de plus que de mener une existence normale, être auprès de ses enfants et de son mari. Mais elle a été privée de tout cela. Depuis neuf ans, elle vit dans une cellule. Sa famille a été persécutée. À cause d'elle, sa fille a été rouée de coups, mise en prison parce qu'elle refusait de se convertir à l'islam. Et pourtant, elle n'a jamais fait de mal à personne, elle n'a jamais tué personne, elle n'a jamais rien volé à personne, mais elle a osé offrir de l'eau.

Alors comment en est-on arrivé là ?

Le 14 juin 2009, il fait 45 °C. Asia Bibi travaille dans un champ et récolte des baies. La chaleur est étouffante. Le travail est rude. Elle a soif. Elle a besoin d'eau. Mais elle reste une femme attentionnée et aimante. Elle voit ses compagnes de labeur souffrir de la chaleur, tout comme elle. Et là, elle ne fait pas de différence entre ses semblables. Elle considère qu'elles sont toutes dans la même situation : assoiffées, écrasées par la chaleur. La soif n'étant pas une affaire de religion pour elle.

Dans un geste de partage, elle pense aux autres. Elle apporte un récipient d'eau.

Et c'est en partageant de l'eau qu'elle en est arrivée là.

Elle est repoussée violemment par une femme travaillant là, qui refuse de boire l'eau, parce qu'Asia Bibi est chrétienne, considérée comme impure, et qu'elle a donc souillée l'eau du puits. Alors qu'elle se présente dans un geste d'amour, elle va ressentir de la haine. Elle est insultée. Le dieu en qui elle croit est insulté également. Sa réponse : « *Je ne crois pas que le prophète Mahomet soit d'accord avec ce que tu dis.* »

Elle aurait dû essuyer l'insulte et se taire car ensuite tout s'accélère. Il est important de réaliser à quel point la scène est choquante. Elle est prise à partie par une femme, puis par plusieurs. Elle est bousculée de part en part. Des femmes tirent ses cheveux, ses vêtements. Il y a énormément de cris. Les regards portés sur elle sont menaçants. Elle se sent jugée.

Et c'est là que tout bascule, dans toute cette agitation, le terme « blasphème » est lancé.

On crie à la mort. On demande qu'elle soit pendue. On lui attribue des mots qu'elle n'a pas prononcés. On en rajoute. Ce que veulent ces femmes, à ce moment précis, c'est simplement qu'elle meure parce qu'elles n'aiment pas ce qu'elle représente, parce qu'elles n'apprécient pas qu'elle ne partage pas la même religion. Asia Bibi est impure, elle n'aurait pas dû répondre.

S'agit-il d'un réel procès ou d'une simple mascarade ? Pensez-vous que dans de telles circonstances son procès soit équitable ?

La réponse est non.

Depuis 1980, on a fait de l'islam un enjeu politique pour rallier les foules à la cause de l'État. On a modifié le Code pénal pakistanais pour maintenir ce soutien populaire et punir de mort ou d'emprisonnement toute personne qui souille le nom sacré du prophète Mahomet. Alors non, elle ne pouvait avoir un procès équitable au sens de l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Non, car ces lois sur le blasphème encouragent les gens à se faire justice eux-mêmes, à violer des droits humains ou encore à assouvir la haine de l'autre. Dans ce pays, ma liberté ne s'arrête pas où commence celle d'autrui, puisque ma liberté doit être celle d'autrui. Je n'ai pas le droit de croire en mon dieu et personne n'est libre de croire en qui il veut. Ces lois sur le blasphème mettent en danger les minorités religieuses.

Il est donc évident que, tant en première instance qu'en appel, Asia Bibi n'a pas eu accès à un procès équitable. S'il y a bien eu procès, il s'agissait d'une mascarade. Car dans ce pays, certaines personnes sont mortes, lynchées par la foule pour moins que cela, sans même avoir eu accès à un procès.

Quelles ont été les conséquences ?

Asia Bibi a perdu son procès en première instance, puis en appel. Le verdict étant la condamnation à mort.

Pourtant, son histoire ne s'arrête pas là.

L'affaire est portée devant la Cour suprême. Coup de théâtre, le 31 octobre 2018, la Cour acquitte Asia Bibi. Asia Bibi croit enfin qu'elle est sortie d'affaire. La décision ordonne sa libération immédiate. Elle reste pourtant détenue en raison de tout l'enjeu politique derrière cette décision.

La décision de 56 pages, cite abondamment le Coran et la littérature islamique. En réalité, même si cette décision acquitte Asia Bibi, elle justifie la peine de mort pour blasphème. Pourquoi ? Parce qu'on devine une certaine nervosité des juges. Ils se souviennent de l'assassinat du gouverneur de la province du Pendjab, par son propre garde du corps. Mais aussi de l'assassinat du ministre pour les Affaires des minorités. Tous deux soutenaient Asia Bibi et sollicitaient la réforme des lois contre le blasphème.

Si la Cour suprême acquitte Asia Bibi c'est simplement parce que, pour la Cour, elle a été victime d'accusations malveillantes. Pour le dire autrement, si la Cour avait estimé qu'Asia Bibi avait blasphémé, elle n'aurait pas été acquittée. Elle serait probablement morte aujourd'hui.

Alors pourquoi la Cour ne se mouille pas ? Nous sommes dans un pays où l'on recense plus de mille cas de blasphème, 62 personnes tuées sans procès par la foule, 40 personnes encore dans le couloir de la mort ou emprisonnées à vie.

Il est normal, au vu de ce constat, que l'on soit nerveux et que l'on ne se mouille pas. Lorsque la foule se lève. Qu'elle se met en colère. Qu'elle paralyse plusieurs grandes villes pakistanaises. Il est normal pour le Gouvernement que l'enjeu politique soit le retour au calme et que celui-ci nécessite des accords avec les islamistes.

Il est normal qu'après l'acquittement d'Asia Bibi, le Premier ministre Imran Khan semble composer avec les islamistes, permettant l'examen par la justice d'une pétition contre la libération d'Asia Bibi et l'inscrive sur la liste des personnes interdites de vol.

Tout cela est tristement normal.

Mais en empêchant la sortie du territoire d'Asia Bibi, on signe son arrêt de mort.

Quelles sont les options qui s'offrent à elle ? Soit elle sort de sa détention et elle sera lynchée dans la rue, soit elle reste entre quatre murs jusqu'à la fin de sa vie avec la peur d'être assassinée par les gens qui assurent sa sécurité. Lorsque l'on sait qu'un chef religieux islamiste offre une récompense pour son assassinat, autant dire qu'aucune échappatoire ne s'offre à elle et que ses jours sont comptés.

Alors est-ce que le Pakistan est en droit de l'empêcher de partir ? La réponse est non. Suite à la décision de la Cour suprême, elle est officiellement libre. Cette décision a invalidé les décisions des juridictions inférieures mais elle ne peut pas partir. Pour partir, elle doit pouvoir obtenir l'asile.

N'est-elle pas censée avoir droit à l'asile ? Qu'attendons-nous pour lui accorder l'asile ?

Son mari en a appelé à l'aide de la communauté internationale. Il en a appelé à l'aide de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Il y a urgence mais ces pays prennent

simplement le temps de « l'examen de la demande »... Elle est acquittée depuis le 31 octobre 2018, mais toujours menacée de mort et ces pays prennent le temps de l'examen.

La Grande-Bretagne, quant à elle, ne s'est pas donné la peine d'examiner la demande. Un député européen britannique du parti conservateur a simplement dit à l'avocat d'Asia Bibi : « *Nous n'avons pas besoin d'un deuxième Salman Rushdie, qui nous a coûté des millions pour assurer sa sécurité.* »

Est-ce donc là tout l'enjeu de cette question « d'examen de la demande » ? Examiner la demande signifie-t-il de s'assurer que l'argent déboursé vaut bien la vie que l'on va sauver ?

Cette indifférence de la communauté internationale a été totale. Lorsque l'on sait qu'il n'a fallu que quelques heures pour mettre à l'abri son avocat au Pays-Bas, il est inadmissible qu'elle soit toujours captive au Pakistan. Or la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose à son article 14 que toute personne persécutée a le droit à l'asile.

Terminons par dire que la répression du blasphème n'est pas propre au Pakistan. Ce n'est pas non plus juste une controverse entre les laïcs libéraux occidentaux et les croyants musulmans. La répression judiciaire du blasphème relative aux atteintes à la religion chrétienne existe encore aujourd'hui en Europe. En Europe, beaucoup d'auteurs tirent la sonnette d'alarme sur ces débordements dans la sphère publique des croyances de certains comme s'imposant à tous, en violation de l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>. Raison pour laquelle, même en Europe, ces mêmes auteurs appellent à dépénaliser le blasphème. Toutefois, la problématique est nettement plus grave au Pakistan en ce qu'une répression nettement plus lourde s'y attache. Mort, ou emprisonnement à vie.

L'histoire d'Asia Bibi n'est pas un cas isolé au Pakistan... Au Pakistan, beaucoup ont recours à l'accusation de blasphème pour régler des différends personnels. Les plus nombreux à être accusés sont

---

<sup>1</sup> L'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme est ainsi rédigé : « *Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.* » [N.D.E.]

les musulmans eux-mêmes. Les affaires concernant les chrétiens ne représentent en réalité que 25 %.

Le cas d'Asia Bibi est toutefois devenu une affaire symbolique de violation des droits des minorités religieuses. Au travers d'Asia Bibi, ces minorités qui se sentaient en danger sont maintenant d'autant plus menacées. Parce qu'elles ne peuvent assumer pleinement leur liberté de culte. Revendiquer une religion autre que l'islam est plus sévèrement réprimé que certains délits et peut donner lieu à des lynchages publics.

La communauté internationale ne peut rester indifférente face à de telles atrocités et violations des droits humains.